

Décret d'indulgence pour le jubilé accordé le 29 août 2026

Traduction : moines de Fontgombault

La Pénitencerie Apostolique, en vue de l'accroissement de la piété des fidèles et du salut des âmes, et en vertu des pouvoirs tout spécialement confiés à elle par Notre très Saint Père et Maître dans le Christ, Sa Sainteté Léon XIV, Pape par la divine Providence, Serviteur de notre foi et de notre joie, ayant été attentive aux suppliques présentées récemment par l'Abbé Eric Vinçon, Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse de Bourges, à l'occasion des célébrations solennelles en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie qui auront lieu du 30 août 2025 au 8 décembre 2026, accorde bien volontiers, en puisant dans les trésors célestes de l'Église, l'indulgence plénière qui pourra être gagnée aux conditions habituelles (la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Souverain Pontife) par les fidèles animés d'un authentique esprit de pénitence et mus par la charité, qu'ils pourront également appliquer par mode de suffrage aux âmes des fidèles défunts retenues dans le purgatoire, si sous la forme d'un pèlerinage, ils visitent seuls ou en groupe le Sanctuaire de Notre-Dame de Pellevoisin, appartenant à ce même Archidiocèse, et qu'ils y assistent avec dévotion aux cérémonies jubilaires, ou au moins s'y adonnent à de pieuses réflexions pendant un espace de temps convenable devant une image de la Bienheureuse Vierge Marie exposée à la vénération publique, en terminant par l'Oraison Dominicale, le Symbole de la Foi et les invocations à la bienheureuse Vierge Marie Reine de la Paix et Mère de Miséricorde.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui, pour une cause sérieuse, ne peuvent sortir de chez eux, pourront également obtenir l'indulgence plénière si, ayant pris la résolution de détester tous leurs péchés et de s'acquitter dès que possible des trois conditions habituelles, ils s'unissent spirituellement aux célébrations de la Bienheureuse Vierge Marie, en offrant au Dieu miséricordieux leurs prières, leurs souffrances ou les incommodités de leur vie.

Afin donc que l'accès au pardon divin obtenu par les clefs de l'Église soit rendu plus facile par l'effet de la charité pastorale, cette Pénitencerie prie instamment le recteur du sanctuaire et les prêtres munis des pouvoirs requis pour recevoir les confessions de s'adonner avec un cœur prompt, généreux et miséricordieux à la célébration de la pénitence.

Valable pour cette fois seulement. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie apostolique, le 29 août de l'an de l'incarnation du Seigneur 2025.

Angelo Card. De Donatis
Pénitencier Majeur

Christophe Joseph Nykiel, Evêque tit. de Velia, Régent